

## Présidence de la 15<sup>ème</sup> réunion des ministres en charge des télécommunication /TIC de la CEDEAO

**Praia (Cap-Vert), le 06 octobre 2017** – Le ministre des Postes et de l'Economie Numérique de la République Togolaise préside la 15<sup>ème</sup> réunion des ministres en charge des télécommunications et des TIC de la CEDEAO

Les Etats membres de la CEDEAO travaillent ensemble à la mise en place d'un marché unique dans le secteur des TIC.

C'est pourquoi, les discussions de la 15<sup>ème</sup> réunion des ministres en charge des télécommunications et des TIC de la CEDEAO ont notamment porté sur la validation du projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région CEDEAO, de l'Acte Additionnel sur l'Accès et le Service Universels, des Termes de Reference du Comité Régional de Gestion du Spectre, de la liste des laboratoires sélectionnés pour valider les décodeurs TNT dans la région CEDEAO, du plan financier et du plan stratégique 2018-2023 de la CEDEAO sur les TIC, etc.

La cherté des communications depuis l'international constitue un frein aux échanges et au développement d'un marché harmonieux, c'est pourquoi la CEDEAO s'intéresse tout particulièrement à la suppression des frais d'itinérance mobile (roaming). Comme la surtaxe d'appel international est supprimée, les coûts de communication sont alors réduits lors de vos déplacements dans la zone des Etats membres.

Certains Etats de la CEDEAO, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée Conakry, le Sénégal et le Togo ont déjà mis en œuvre le « free roaming » entre ces pays de l'Afrique de l'Ouest, qui est effective depuis le 31 mars 2017.

Pour généraliser cette première initiative à tous les Etats membres de la CEDEAO, que ce soit au niveau des appels, des sms et des données internet, le Projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région CEDEAO est en cours d'adoption.

En outre, en raison des limites des stratégies TIC nationales des Etats membres, de l'ampleur des infrastructures à déployer et de leur coût, une stratégie communautaire a été dégagée.

Cette ambition de marché unique des TIC et de mise en place d'un réseau commun, n'est pas propre aux Etats d'Afrique de l'Ouest, mais elle est également au cœur des préoccupations de tout le continent par l'ambition d'un « réseau unique africain » de l'Alliance Smart Africa.

Les Etats membres œuvrent donc ensemble, pour un marché dynamique des TIC afin de fournir à leurs populations, les outils nécessaires au développement et à la modernisation.

Contact presse : [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il

traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.